**CHARTE QUALITÉ FORMATEUR EXTERNE**

**Partenaire :**

1. **Nous informons clairement et complètement sur nos actions de formation. Cette information est un engagement.**

Le partenaire présentera le contenu de l’action de formation sous-traitée avec l’ensemble des items réglementaires, datés et actualisés.

1. **Nous établissons un réel partenariat avec le demandeur de formation afin de définir ensemble les objectifs et les attentes et adapter les contenus correspondants aux participants à la formation**.

Le partenaire doit prendre en considération les besoins des clients établis par l’organisme de formation, et s’engage à les introduire dans la prestation proposée.

1. **Nous conseillons les actions appropriées dans le cadre de nos compétences.**

Le partenaire doit fournir l’ensemble des éléments de preuve permettant de valider les compétences à enseigner.

1. **Nous adaptons les démarches pédagogiques et nous nous assurons de la bonne utilisation des outils correspondants.**

Le partenaire s’engage à adapter le déroulé pédagogique selon les besoins recueillis.

1. **Nous positionnons le niveau de chaque stagiaire en amont de la formation.**

Le partenaire prendra en considération les résultats de test de positionnement évalués pour adapter les niveaux de la formation.

1. **Nous suivons attentivement le déroulement de ces actions et nous faisons le point régulièrement avec nos partenaires et tout particulièrement avec les participants à la formation.**

Le partenaire doit remplir et fournir la fiche du suivi pédagogique par action de formation.

1. **Nous veillons à l’environnement dans lequel se déroulent les actions de formation.**

Une coordination est assurée avec le partenaire et le client pour garantir les bonnes conditions pour le bon déroulement de l’action de formation.

1. **Nous nous engageons à avoir une stratégie de formation continue.**

Le partenaire recevra de notre part, les lignes directives des stratégies mises en place pour l’organisme de formation.

1. **Nous évaluons des actions de formation en fonction des objectifs préalablement définis.**

Le partenaire doit fournir et présenter l’ensemble des éléments d’évaluation des acquis de la formation.

1. **Nous mettons à jour nos informations et nous assurons le maintien de nos compétences.**

Le partenaire doit fournir annuellement et mettre à jour son plan de formation pour maintenir et actualiser les compétences enseignées.

1. **Nous investissons dans la recherche et la création d’outils pédagogiques innovants.**

Le partenaire sera informé des outils relatifs à l’innovation pédagogique utilisés.

1. **Nous garantissons l’accès pour les personnes en situation de handicap (INTRA).**

Le partenaire s’engage à coordonner avec le référent handicap pour toute adaptation pour les formations mentionnées.

1. **Nous recueillons la satisfaction des stagiaires, des donneurs d’ordres, ainsi que les formateurs systématiquement après chaque action dispensée.**

Le partenaire doit fournir l’ensemble des fiches de satisfaction pour le recueil des appréciations.

1. **Nous appliquons ces engagements et mettons en œuvre les procédures propres à améliorer la qualité de nos actions.**

Le partenaire doit respecter la présente charte communiquée et jointe avec le contrat de prestation.

1. **Nous sommes à jour de nos cotisations et possédons une Assurance Responsabilité Professionnelle.**

Le partenaire doit mettre à jour et présenter ses attestations fiscales, les bilans pédagogiques et financiers et présenter son assurance responsabilité civile professionnelle.  
  
  
  
Fait le 02/01/2023 à Paris **Aimade BEN ABDELHADI**  
**Aimad Ben Abdelhadi** Pour **TT Digital Media**

Lu et approuvé Lu et approuvé 